

Notice pour l'inscription à l'examen du permis de chasser

L'Office Français de la Biodiversité (OFB), organisme public en charge de l'examen du permis de chasser a mis en place une nouvelle procédure d'inscription à l'examen du Permis de Chasser. A compter du 10 Janvier 2023, l'inscription et le paiement se feront **OBLIGATOIREMENT en ligne** sur un site réservé à cet effet.

Il vous suffit de cliquer sur le lien « cliquer ici pour vous inscrire », de choisir la Fédération « FDC 71 » puis de renseigner les éléments demandés.

Vous procèderez au paiement pour le compte de l'OFB soit par virement soit par carte bancaire (31 € pour les mineurs (droit d'inscription à l'examen de $16 \in$ et la redevance pour la délivrance du permis de chasser de $15 \in$) ou $46 \in$ pour les majeurs (droit d'inscription à l'examen de $16 \in$ et la redevance pour la délivrance du permis de chasser de $30 \in$)).

Une fois votre inscription en ligne validée par vos soins, vous devrez :

- imprimer le cerfa,
- le signer (et le faire à signer au représentant légal pour un candidat mineur)
- le retourner par voie postale à la Fédération* accompagné des pièces justificatives suivantes :
 - le certificat médical (**obligatoirement renseigné au dos du cerfa**) complété par votre médecin (daté de mois de 2 mois au jour de votre inscription)
 - la photocopie d'une pièce d'identité en cours de validité (carte nationale d'identité ou passeport uniquement) - recto/verso sur la même page. Pour les étrangers, toute pièce en tenant lieu
 - 1 photographie d'identité normalisée datée (format 35x45mm, en couleur) et récente (datant de moins de 6 mois), portant nom et prénom au dos, à agrafer sur le cerfa dans le cadre réservé à cet effet
 - documents ci-après relatifs aux obligations du service national :
 - o vous avez entre 16 et 18 ans : une attestation de recensement
 - o vous avez entre 18 et 25 ans, le certificat de participation à la « journée défense et citoyenneté ».

FDC 71 Le Moulin Gandin – 24 Rue des 2 Moulins CS 90002 71260 VIRE

A réception de votre dossier complet et conforme, la Fédération vous enverra gratuitement le manuel de préparation aux questions théoriques de l'examen permis de chasser.

Vous serez ensuite convoqué à 2 sessions de formations obligatoires, une session de formation théorique puis une session de formation pratique. Les convocations seront envoyées exclusivement par mail (pensez à consulter les messages indésirables).

Pour la théorie, vous avez la possibilité de vous entraîner à volonté en cliquant sur le lien ci-après : http://www.reussite-permisdechasser.com/.

Source: FDC 71 / Pôle Administratif – Janvier 2023

^{*}Adresse pour l'envoi de votre dossier :